

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 227/2026

A LA SOCIETE PROCOM Sarl.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 005/F/KC/AGRI/2026, conclu avec la Province du Kongo-Central, pour un montant total hors taxe dollars américains six cent quatre-vingt-un mille septante-six, septante-deux centimes (USD 5 681 076,72) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains trente-neuf mille sept cent soixante-sept, cinquante-quatre centimes (USD 39 767,54), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 30/07/2026

Directeur Administratif et Financier



Scende l'Etablissement

Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général

0000227